



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 10.06.2025 et à l'occasion de la manifestation « Käerch rockt », le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof (CR110) à Koerich :

Art.1 : Pendant la période du 28.06.2025 de 15:00h jusqu'au 29.06.2025 à 8:00h, la circulation dans la rue de Windhof (CR110) à Koerich sera règlementée comme suit :

- a) route barrée à partir du croisement avec la rue Principale à Koerich jusqu'à la maison n° 6, rue de Windhof (CR110) à Koerich ;
- b) interdiction de stationner sur le parking communal.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

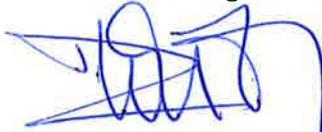
Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 10.06.2025

Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

La Secrétaire f. f.,



Daniel WIRTH



Nathalie REINERTZ